

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2015 A 9H30

L'an deux mille quinze et le 14 avril à 9h30, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

Présents :

MM. Claude GUIGO, ARQUISCHE Pierrette, BELTRAMONE Désiré, GUYOT Liliane, LECLERCQ Didier, LORE Loetitia, MIRON Antoine, MOURMANS Jean-Marc, ~~PLENT Christian~~, VIALE Josiane

Procuration : Monsieur Christian PLENT à Madame Loetitia LORE

Secrétaire de séance : Pierrette ARQUISCHE

Public : 7 personnes

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

Il informe ensuite que le procès verbal de la dernière séance est en cours d'élaboration et qu'il sera signé lors du prochain conseil municipal avec un envoi préalable par mail à l'ensemble du conseil pour des corrections éventuelles. Il rappelle toutefois, que le compte rendu a été affiché dans les délais légaux.

Il adresse ensuite ses félicitations pour la réussite de la journée « taille et greffe » qui s'est tenue le dimanche 12 avril 2015, sur l'initiative de Madame Liliane GUYOT. Il remercie également le CCAS pour la préparation du couscous organisé lors de cette manifestation qui a remporté un vif succès.

AFFECTATION DU RÉSULTAT SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE ET DU CCAS

Monsieur le Maire propose de procéder à une affectation de résultat de 40 000 € en recettes d'investissement du budget primitif 2015, de la commune.

Monsieur le Maire propose de procéder à une affectation de résultat de 2 951.48 € en recettes d'investissement du budget primitif 2015, du CCAS.

Voté à l'unanimité.

VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire informe que la taxe sur les entreprises est perçue par la Métropole NCA et qui sous forme de péréquation, reverse à la commune une partie de la somme qui lui revient au niveau départemental.

Il rappelle que nous sommes dans une période assez critique car les collectivités publiques voient leurs dotations de l'Etat revues à la baisse. Cette année, la commune se trouve amputée de 2 120.93 € par rapport à 2014. Entre ce qui n'a pas été remboursé l'an dernier et la baisse annoncée, Venanson a déjà perdu près de 4 000 €. Ce manque de dotations va s'accroître entre 2016 et 2017 et ne sera pas compensé par d'autres dotations. La baisse de la DGF est significative et représente un manque à gagner certain qui passe de 30 000 € à 27 000€ cette année. Cela peut peser lourd car cela correspond au remboursement d'une annuité d'emprunt par exemple.

Malgré cet état de fait, Monsieur le Maire souhaite que l'on préserve la qualité de vie du village en réalisant des équipements et en poursuivant l'effort d'investissement et de préserver l'emploi sur le territoire de la Vésubie en ayant des projets d'investissements qui pourront alimenter les chantiers sur la vallée. En effet, les entreprises commencent à souffrir du manque de chantiers publics malgré la construction du pôle sportif à St Martin Vésubie et la centre thermal de Berthemont et de chantiers privés, telles des constructions de logements principaux ou secondaires.

Il souhaite maintenir ce cap en réalisant de moyens investissements qui permettraient d'améliorer le quotidien tout en assurant une gestion « en bon père de famille », d'être attentifs plus encore aux dépenses et aux recettes et de n'investir que si la trésorerie le permet.

A ce jour, la trésorerie s'élève à 333 000 € environ, ce qui va permettre de désendetter la commune en remboursant l'emprunt relais contracté auprès du Crédit Agricole pour le gîte ainsi qu'un second, dont le montant restant dû est de 27 000 € mais présente un taux d'intérêt élevé.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de voter le taux des 3 taxes locales (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) pour l'année 2015 et qu'à l'instar des années précédentes et ce malgré des investissements, il ne souhaite pas augmenter les taux pour 2015 pour ne pas créer de double peine au contribuable : à la fois un statu quo sur les investissements à cause des baisses des dotations de l'Etat et de plus, une augmentation des impôts locaux.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe habitation	14,28 %
- Foncier bâti	12.85 %
- Foncier non bâti	19.17 %

Voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE LA COMMUNE, DU CCAS ET DE SITV

Pour la commune :

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur le Premier Adjoint donne lecture au Conseil Municipal des différents chapitres composant le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'année 2014 :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes :	337 537.47 €
Dépenses :	274 610.26 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	+ 62 927.21 €
Résultat cumulé (excédent) :	+ 86 340.39 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes :	754 149.43 €
Dépenses :	706 193.03 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	+ 47 956.40 €
Résultat cumulé (excédent) :	+ 140 123.95 €

Madame LORE souhaite savoir si le compte administratif correspond au budget primitif voté en 2014 ? Il lui est répondu que le compte administratif correspond exactement au compte de gestion communiqué par la trésorerie et que oui, les résultats obtenus en 2014 sont le fruit du BP 2014 qui avait été voté par les soins de la nouvelle équipe.

Monsieur le Maire réintègre la séance et fait état du bon résultat enregistré et permet ainsi à la commune une bonne capacité d'autofinancement ce qui a été confirmé par un récent mail de la trésorière dont il donne lecture.

Il rappelle que la commune revient de loin car lors des précédents mandats, des prêts avaient été contractés il avait été constaté que la commune devait s'acquitter de plus de 32 000 € d'annuité par année. Cet état est revenu à la normale et comme il veut le rappeler, dès que les subventions de l'Etat et le solde du conseil général seront versés, une partie des emprunts sera remboursée. Ce qui permet de ne pas accentuer la pression fiscale.

Voté à l'unanimité.

Pour le CCAS :

Madame Josiane VIALE, adjointe donne lecture au Conseil Municipal des différents chapitres composant le compte administratif et le compte de gestion du CCAS pour l'année 2014 :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes : 8 205.00 €
Dépenses : 5 379.97 €
Résultat de l'exercice (excédent) : + 2 825.03 €
Résultat cumulé (excédent) : + 2 951.48 €

Voté à l'unanimité.

Pour le SITV :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différents chapitres composant le compte administratif et le compte de gestion du SITV pour l'année 2014 :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes : 80.99 €
Dépenses : 1 621.34 €
Résultat de l'exercice (déficit) : - 1 540.35 €
Résultat cumulé (excédent) : + 5 403.96 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes : 4 706.29 €
Dépenses : 13 109.32 €
Résultat de l'exercice (déficit) : - 8 403.03 €
Résultat cumulé (déficit) : - 22.73 €

Il explique la genèse de ce syndicat et explique que depuis le 30 juin 2014, celui-ci est dissout. Maintenant, suite à une délibération prise par chaque commune membre concernant la répartition de l'actif, une affectation doit avoir lieu au cours de l'année 2015. Par ailleurs, il explique que malgré cette dissolution, la commune va recevoir de la part de TDF chaque année, le loyer concernant le relais. Toutefois concernant la route y conduisant, il doit être procédé à une rétrocession envers la commune et la métropole, car cette route appartient au SITV. Venanson est un cas d'espèce en la matière.

Ce compte administratif permet de clore ce dossier.

Madame LORE ne comprend pas trop qui va combler le déficit et demande des explications complémentaires.

Monsieur le Maire rappelle que ce déficit est dû à l'investissement réalisé en 2013 (route de Flaut) imputer sur un budget dont les recettes ne permettaient pas de le faire.

Voté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS

Il rappelle que le budget du CCAS ne peut être réalisé que grâce à la subvention de la commune et aux bénéfices réalisés lors des actions menées. Ce qui permet par rapport à 2014, d'augmenter le chapitre des dépenses générales. A la demande de Madame LORE, une ligne d'un montant de 500 € concernant un éventuel secours, a été rajoutée.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différents chapitres composant le budget primitif du CCAS pour l'année 2015, comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes : 11 975.03 €

Dépenses : 11 975.03 €

Voté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différents chapitres de dépenses composant le budget primitif de la commune pour l'année 2015, en précisant toutefois, que ce n'est pas une obligation de dépenser tel que cela a été décidé mais la tendance est plutôt à réaliser des économies.

Les charges en personnel ne seront pas en augmentation car l'emploi d'avenir a été recruté et que des aides de l'Etat ont permis l'embauche de celui-ci et l'agent titulaire Madame ALBANO en maladie longue durée, qui lui doit passer à demi traitement à partir du 12 août 2015.

A contrario, les cotisations augmentent mais le budget reste stable.

Madame LORE demande s'il peut être organisée une réunion afin que Tristan BORRIGLIONE soit présenté à l'ensemble du conseil municipal. Monsieur le Maire est favorable et précise que cela sera fait.

Monsieur le Maire poursuit et évoque le prélèvement sur le FNGIR. Il a été jugé que Venanson était une commune riche et qu'elle devait pas cette contribution de 26 000 € environ, participer à ce que d'autres communes moins riches, puissent réaliser des investissements dans d'autres départements.

Il évoque de nouveau le remboursement des emprunts qui va être opéré et précise qu'il n'a pas été prévu d'emprunter en 2015.

Toutefois, il informe qu'il existe actuellement un taux d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à 1.15 %. Devant la capacité d'autofinancement confortable dont bénéficie la commune, il pourrait peut-être être envisagé d'emprunter 430 000 € en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation du bar-hôtel-restaurant le Bella Vista.

Pour ce qui est des recettes, malheureusement la coupe de bois prévue d'un montant de 100 000 € ne pourra avoir lieu suite à un contentieux qui oppose la commune de St Martin Vésubie à un propriétaire riverain de la décharge. Cette affaire dure depuis une dizaine d'années. La convention avec le conseil général est donc caduque à ce jour.

Ne pas réaliser ces coupes de bois peuvent avoir une incidence désastreuse sur les arbres chargés de neige qui peuvent générer de gros problèmes.

D'autres solutions sont à l'étude dont la mise en place d'un câble avec comme point d'arrivée Roquebillière ce qui semble difficile en l'état car trop petit ou bien envisager de nouveau la poursuite de la piste jusqu'au col du Fort (piste qui sera fermée à la population). Ce dossier est étudié actuellement par les maires de Lantosque, Roquebillière, La Tour et Utelle ainsi que l'ONF et NCA pour tenter de dégager des budgets européens pour la remise en état de ces pistes. Les chiffres de cette opération étaient les suivants :

- 75 € le m³ de bois
- Coût du câble : 25 € m³
- 5 000 m³ à sortir dont 4 000 m³, étaient pris par M. COULOMB un des derniers scieurs.

Cela aurait été la plus belle opération de l'arc alpin mais des solutions vont sûrement être trouvées car l'ONF est partenaire.

Monsieur le Maire informe que le toit photovoltaïque produit bien et que cela promet une bonne rentrée d'argent.

Potentiel fiscal commune est de 120 000 € ; la commune ne perçoit que 81 000 €, le reste étant pour la métropole.

Monsieur le Maire informe qu'il sera nécessaire sûrement d'augmenter la taxe de séjour ; cela reste toutefois à discuter afin de ne pas assassiner ceux qui la reversent.

Dans le cadre des rentrées relatives aux loyers, Madame LORE demande pourquoi le montant exact n'est pas indiqué. Monsieur le Maire lui précise faire preuve de prudence en cas de loyer impayé.

Le budget primitif s'établit comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes : 355 902.84 €

Dépenses : 355 902.84 €

Concernant les investissements, Monsieur le Maire rappelle que les travaux qui sont programmés, il n'y a pas nécessité de tout réaliser cette année.

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes : 666 587.02 €

Dépenses : 666 587.02 €

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différents chapitres composant le budget primitif de la commune pour l'année 2015, comme suit :

Le budget primitif dans son ensemble est voté à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ÉTAT, LE CONSEIL RÉGIONAL ET LE CONSEIL GENERAL EN VUE DE RÉALISER DES TRAVAUX A LA CHAPELLE STE CLAIRE, TOIT SALLE DU BARRI ET VACHERIES DES MURANS

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de constituer un dossier complet de demande de subvention pour chacun de ces travaux en vue de solliciter l'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental afin de permettre la réalisation de ces divers travaux, tels que la réfection :

- façade de la Chapelle Sainte-Claire
- de la toiture de la salle communale, rue du Barri
- de la toiture des vacheries des Murans

A propos des vacheries des Murans, Monsieur le Maire informe que les mesures et les croquis ont été réalisés par un étudiant du Greta (Guillaume UZIEL) qui dans le cadre de son insertion professionnelle.

Par ailleurs, une souscription avec la Fondation du Patrimoine est en cours d'élaboration ce qui permettra de sauvegarder ce patrimoine. Il rappelle qu'un don, est déductible des impôts.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le gîte commence à se louer ce qui permettra à la commune, des rentrées financières.

Il donne ensuite une information à l'ensemble du conseil et du public concernant la visite de la station d'épuration biologique de Saint Antonin qui doit avoir lieu début mai (5 ou 6). Il fait savoir que si des personnes sont intéressées, un covoiturage sera organisé pour effectuer cette visite. Une communication large sera effectuée en ce sens.

Il informe que l'enquête qui a eu lieu sur le zonage, est favorable à cette implantation qui a été quelque peu déportée.

A la demande de Madame LORE, il est évoqué l'information relative à l'ouverture durant 4 mois à compter du 1er juin 2015, de l'auberge communale (rappel du courriel adressé la veille par L. LORE).

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu 3 demandes de personnes intéressées par une reprise mais informe que l'état de l'établissement n'a pas enthousiasmé les éventuels repreneurs. Toutefois, un candidat Monsieur DEGRUELLE est vivement intéressé.

Quant à Serge MUGNAINI, il a obtenu l'information relative aux conditions de reprise et du matériel nécessaire à celle-ci. Un rendez-vous lui a été donné pour le samedi 4 mai, il a confirmé sa présence mais il ne s'est pas manifesté ce jour-là malgré plusieurs appels du maire et de Madame VIALE.

Madame LORE signale qu'elle a eu Monsieur MUGNAINI au téléphone qui l'a informée que le fait de n'ouvrir que pour 4 mois le rebutait un peu mais également le fait qu'il ne puisse pas exploiter le four. Il voulait donc revoir ces deux points et c'est pour cela qu'il a fait de sa candidature lettre morte.

A ce propos, elle souhaite avoir des explications sur le démantèlement du four car celui-ci aurait été regagné en 2014. Monsieur le Maire évoque (photos à l'appui), que ce four présentait un réel danger car il n'était pas tubé et qu'il ne respectait aucune norme en la matière. Le conserver en l'état mettait en péril les utilisateurs de l'établissement.

Monsieur le Maire a écouté les arguments développés par Madame LORE et rétorque que dans cette affaire, Monsieur MUGNAINI n'a pas agi correctement et aurait pu s'expliquer auprès de lui de visu. En effet, la discussion a eu lieu de manière fortuite lors d'obsèques et Monsieur MUGNAINI et ensuite, il a fait savoir qu'il ne souhaitait pas s'entretenir avec les adjoints en charge du dossier.

Monsieur le Maire rappelle que si l'on veut reprendre une activité, il faut être sérieux. Monsieur MUGNAINI ne sait même pas de quoi est constitué l'inventaire, l'état du matériel etc... Il déplore cette attitude alors qu'ils avaient eu plusieurs conversations informelles pour cette reprise en vue de créer à nouveau un point de rencontres de qualité au sein du village.

Il va donc faire au mieux pour que cet établissement revive et soit le point de rassemblement des villageois et pour ce faire, il fait savoir qu'il a sollicité le passage de la commission de sécurité pour le 7 mai prochain et rappelle que tous les gérants ayant exploité l'établissement, n'ont fait effectuer aucune vérification (extincteurs). La commune propriétaire des murs se doit de faire réaliser un contrôle des installations électriques, de gaz et de plomberie.

Malgré cet état de fait, Monsieur le Maire fait savoir qu'il mettra tout en œuvre pour que le bar-restaurant puisse être exploité durant la saison estivale 2015.

Monsieur le Maire confirme que la candidature présentée par Monsieur DEGRUELLE, correspond aux attentes de la municipalité. En effet, il souhaite reprendre cette activité pour la saison estivale. Il est prêt à s'investir en effectuant quelques menus travaux avec un artisan.

Madame LORE demande pourquoi le bar-restaurant ne sera ouvert que 4 mois. Elle trouve dommageable que la période prévue soit aussi courte car le village doit vivre aussi durant l'hiver.

Monsieur le Maire rappelle que des projets sortent de terre à Saint Martin Vésubie et Berthemont. De plus, grâce à notre gîte classé, toutes ces infrastructures réunies sont susceptibles d'attirer du tourisme de masse. Il conviendrait donc dans la même veine, de réhabiliter l'auberge communale afin que l'établissement ainsi rénové, s'intègre dans le développement touristique de la vallée de la Vésubie dans un premier temps, mais qu'il permette aussi au village de retrouver un lieu d'échanges et de convivialité en lieu et place de la ruine que nous connaissons actuellement.

Pour ce faire, Monsieur le Maire rappelle qu'il est du devoir de chaque conseiller d'être porteur du projet devant le Conseil départemental en vue d'obtenir des subventions car l'établissement en l'état, ne peut fonctionner sur une longue période car des travaux de réhabilitation sont indispensables.

Madame LORE reprend la parole et informe que ce n'est pas à elle de défendre les projets auprès du Conseil Départemental. En effet, après plusieurs discussions avec ses collègues du conseil municipal, il a été répété à plusieurs reprises que le maire pensait que le village pouvait se passer des aides du conseil départemental. Une discussion animée avec Madame GUYOT s'engage.

Monsieur le Maire n'est pas d'accord avec ces propos et rappelle que dans les précédents procès-verbaux, il est noté que Monsieur le Maire souhaite que chaque conseiller municipal relaye le maire dans ses démarches pour obtenir des subventions. Le Conseil Départemental n'est pas le seul à pouvoir donner des subventions. Il s'est rapproché du sénateur Nègre qui donne 15000 € sur sa réserve parlementaire, le Fil a également été sollicité, ainsi que le POIA (aide européenne).

Madame LORE confirme qu'elle n'est pas favorable à cette démarche et rappelle qu'il revient au maire et aux adjoints de défendre ces dossiers auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire clos la discussion en précisant que son souhait et celui de la municipalité est dans un premier temps, d'ouvrir l'établissement pour la saison et plus en attendant le projet primordial : la réhabilitation de ce bâtiment. Ce projet n'est pas personnel mais pour le village.

Monsieur le Maire conclut en remerciant tous les membres d'avoir voté à l'unanimité le compte administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.